

FÉDÉRATION MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE DAUPHINÉ-SAVOIE

Fondée le 14 février 1960, reconnue d'utilité publique par décret ministériel en date du 24 avril 1972
Siège social : Le Prieuré, 144 Place de l'Eglise 74320 SEVRIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS à Sevrier (Haute-Savoie) le 24 novembre 2018

Yves Courtieu, président fédéral, ouvre la réunion à 14h,

1/ Appel des sociétés :

Présentes ou représentées : Aix-les-Bains, Albertville, L'Arbresle, Ascomycete.org, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Faverges, Givors, Grenoble/Société Mycologique du Dauphiné, Lagnieu, La Roche-sur-Foron, La Tour-du-Pin, Meyzieu, Modane, Moutiers, Oullins, Riom-ès-montagne, Seyssinet-Pariset, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Genis-Laval, Thonon-les-Bains, Val-de-Saône, Ville-la-Grand, Voiron, soit 25 sociétés sur 48 (52 %).

Excusées : Feurs, Meythet, Montéleger-Valence-sud, Montmélian, Poisy, Ugine, Vinay.

Absentes : Annecy, Bellegarde-sur-Valsérine, Divonne-les-Bains, Grenoble/Schneider-Electric, La Chapelle-Geneste, Le Puy-en-Velay, Linnéenne de Lyon, Pont-Evêque, Saint-Claude, Saint-Germain-sur-Rhône, Sainte-Sigolène, Sallanches, Semine, Thizy, Val-de-Cher, Villefranche.

2/ Buts de la journée et activités FMBDS :

Le président Yves Courtieu expose les buts de cette réunion de travail des présidents, notamment par rapport au calendrier des activités des années futures et par rapport à ce qui est attendu des sociétés dans le cadre du partenariat mis en place en 2018 avec le PIFH (Pôle d'Information Flore-Habitats de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

2.1. Les Assemblées Générales de la FMBDS :

Les sociétés suivantes se sont portées candidates pour l'organiser :

- 2019 : Voiron
- 2020 : L'Arbresle
- 2021 : Meyzieu
- 2022 : Ascomycete.org
- 2023 : Vinay (sous réserve de confirmation)

2.2. La session de Fournols :

- Martine Régé-Gianas confirme le lieu : VVF Azureva Fournols, le Moulin Rouge, 63980 Fournols et les dates : du 23 au 28 septembre 2019.
- Nicolas Van Vooren fait remarquer la nécessité de la présence d'un responsable scientifique chargé de faire respecter les protocoles de récolte et de rédiger le compte-rendu de la session. A la demande du président, il accepte d'assumer ce rôle.
- Martine Régé-Gianas indique les besoins en aide pour l'organisation : accueil, prospections préalables, salle microscopie, etc. La Société de Saint-Genis-Laval se propose pour prendre en charge les prospections et le travail d'accompagnement des groupes, en liaison avec Christian Hurtado, responsable sur place.
- Martine Régé-Gianas indique les contraintes de logement du VVF et les possibilités autres que celles du VVF aux alentours de Fournols.
- Yves Courtieu indique qu'il a recruté les animateurs nécessaires et qu'il se charge de l'organisation des conférences, notamment la recherche des conférenciers.
- Il est décidé de la constitution d'un comité d'organisation qui se réunira dès le premier trimestre 2019.

2.3. MycoflAURA :

Nicolas Van Vooren, responsable de ce programme, rappelle les modalités, renouvelle la demande de la FMBDS de la collaboration de toutes les sociétés, propose l'aide de la fédération pour sa mise en œuvre, notamment pour le protocole de fourniture des données.

Il rappelle l'objectif symbolique de 200 000 données nécessaires avant de travailler à l'établissement de la liste rouge régionale l'un des objectifs de ce programme. A noter que cet objectif répond en outre aux préoccupations de la DREAL exprimées lors de la mise en place de notre partenariat avec le PIFH.

Le chiffre de 130 000 observations est avancé pour la fin de l'année 2018.

3 / Partenariat avec le PIFH :

3.1. En 2018 :

Yves Courtieu expose les tenants et aboutissants de ce partenariat. La FMBDS a pu disposer en 2018 de la somme de 7875 € dans le cadre de ce partenariat. Des devis d'un montant total correspondant ont été adressés au CBNA (support juridique du PIFH). Ils concernaient :

- Une mini-session mycologique pilotée par la société Ascomycete.org pour un montant de 3920 €
 - Une mini-session mycologique pilotée par les sociétés de Ville-la-Grand et de Thonon, pour un montant de 2155 €
 - Des travaux informatiques dans le cadre de la mutualisation des données fonge au sein du PIFH, pour 1800 €
- Les frais occasionnés par les mini-sessions sont financés en partie par les montants indiqués.

3.2. Perspectives :

Compte tenu des livrables attendus pour les mini-sessions, Yves Courtieu, Nicolas Van Vooren et Alain Favre insistent sur la nécessité d'organiser des mini-sessions analogues à celles organisées en 2018, encadrées par des mycologues reconnus qui en seront les responsables scientifiques et qui rédigeront le rapport demandé à leur issue. Ces mini-sessions — comportant un maximum de 15 à 20 personnes — peuvent être organisés par une ou plusieurs sociétés et devront « couvrir » une zone géographique pour laquelle MycoflAURA ne dispose encore que de peu de données. A cet égard des réserves sont émises sur la proposition de la société de Chambéry concernant le parc de la Chartreuse. La société de Chambéry est invitée à trouver pour ce projet d'autres sources de financement que celle provenant du partenariat avec le PIFH.

Yves Courtieu présente les engagements financiers de la FMBDS vis-à-vis d'une société acceptant d'organiser une mini-session :

- Défraiement des mycologues encadrant la sessions
- Prise en charge des frais d'organisation annexes tels que la location d'une salle

Le cas échéant, s'il reste de l'argent disponible, une prise en charge partielle des frais d'hébergement ou de déplacement des autres participants pourra être décidée. Ce fut le cas en 2018 pour la session organisée par les sociétés de Thonon et Ville-la-Grand.

3.3. En 2019 :

Le montant dont pourra disposer la FMBDS pour 2019 sera vraisemblablement le même qu'en 2018, soit à nouveau 7875 €.

Yves Courtieu indique qu'il a eu la proposition de Chambéry en Chartreuse, pour 2020, évoquée ci-dessus et qu'il a retenu en dernier recours le financement éventuel de la session de Fournols, le PIFH étant informé de cette éventualité.

Un débat sous forme de questions-réponses s'engage alors dont il ressort les propositions suivantes :

- La société mycologique de Haute-Auvergne propose l'organisation d'une session sur les ascomycètes au printemps 2019, vraisemblablement en mai.
- La société mycologique et botanique de Saint-Genis-Laval propose l'organisation d'une session dans le sud de la Drôme. M. Alain Favre accepte d'en assurer l'encadrement scientifique.
- Le groupe mycologique et naturaliste d'Oullins propose que sa session habituelle de trois jours serve de mini-session. Cette proposition est acceptée par le président.

Les trois sociétés sont informées de la nécessité d'établir un budget prévisionnel d'ici le 15 janvier 2019 afin d'une part de décider lesquelles seront retenues en 2019 et d'autre part que les discussions sur ces projets puissent être engagées avec le PIFH après cette date.

4 / Questions diverses :

4.1. Abonnements :

Les sociétés sont informées que les abonnements seront intégralement gérés par Espérance Bidaud à compter de l'année 2019.

4.2. Mycotoxicologie :

Les sociétés entendent le compte-rendu de Jean-Luc Fasciotto de la rencontre FMBDS-CAPTV de Lyon qui s'est déroulée le 7 novembre. La volonté d'établir un partenariat y a été évoquée et sera discutée au cours de la prochaine demi-journée « mycotoxicologie » à laquelle le CAPTV participera. Cette prochaine réunion aura lieu samedi 30 mars 2019 à 14h à Meyzieu (10 rue Jean-Louis Barrault).

4.3. Formations :

Des informations sont données par Christèle Gérard sur l'organisation du prochain DIU de Mycologie qui sera organisé par la Faculté de pharmacie de Lyon. Des précisions ultérieures seront prochainement apportées lorsque la plaquette de présentation de ce DIU sera prête, ainsi que le calendrier. Les sociétés sont invitées d'ores et déjà à informer leurs adhérents de ce projet d'organisation d'un DIU.

Un échange a lieu l'organisation possible d'une formation sur la comptabilité des associations, ainsi que sur une formation sur la manière de préparer des dossiers de subvention. Affaire à suivre.

Une formation sur les « Russules », animée par M. Laurent Francini, est évoquée. Affaire à suivre également.

La société de Voiron rappelle l'organisation d'une journée de formation « généralités sur la microscopie, étude des inocybes sur exsiccata, des spores de Russules, méthodes de recherche de la carminophilie chez les Lyophyllaceae » le 27 avril 2019 à Voiron.

4.4 Local de Sevrier :

Yves Courtieu informe les sociétés des suites données aux votes de l'AGE du 8 septembre 2018 concernant le remplacement du local de Sevrier. Le choix de l'achat d'un local situé au 1 place Jean Jaurès à Annemasse a été fait, pour un montant négocié de 68 000 € hors frais. Un prêt de 37 000 € sur 9 ans a été sollicité auprès de notre banque, le Crédit Agricole. L'accord de cette banque a été obtenu. La FMBDS est en attente d'un rendez-vous chez le notaire pour signer le compromis de vente. Le dossier de la FMBDS auprès du notaire est complet. La signature du compromis déclenchera le déblocage du prêt demandé auprès de la banque.

4.5. Panneaux pédagogiques de la SMF :

Il est rappelé aux sociétés que deux jeux de ces panneaux sont disponibles, l'un à Bourgoin et l'autre à La Roche-sur-Foron. Les personnes à contacter à ce propos sont : Serge Couturier pour Bourgoin et Gérard Rivet pour La Roche.

4.6. Réactifs

La société de Meyzieu qui s'occupe des commandes de réactifs fait savoir que ces commandes pourraient avoir lieu chaque année, afin notamment de pallier à l'arrêt des activités d'autres fournisseurs de réactifs.

4.7. Date de la prochaine réunion des présidents :

Elle a été fixée au 23 novembre 2019 à La Tour du Pin.

4.8. Fichier expos sur le site de la FMBDS :

Quelques sociétés ayant émis le souhait de disposer d'un fichier numérique à jour destiné à leurs expositions, des discussions ont eu lieu à ce sujet. Affaire à suivre.

La séance est levée à 17h.

Le président
Yves Courtieu